

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Novembre 1999

Québec, le 24 novembre 1999

Monsieur Gilles Lépine
Directeur général
Cégep Marie-Victorin
7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6

Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines (DEC) offert par le Service de l'éducation permanente

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 10 novembre 1999, des mesures prises par le Cégep Marie-Victorin pour donner suite au rapport d'évaluation du programme de Sciences humaines (DEC) offert par le Service de l'éducation permanente.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait été à même de relever plusieurs points forts dans la mise en œuvre du programme évalué. Elle considérait toutefois que certains points devaient être améliorés, en particulier le renforcement de l'approche programme, l'organisation d'une séquence d'apprentissage explicite et l'amélioration de la collecte d'informations sur le cheminement scolaire. Dans cet esprit, la Commission avait formulé au Collège trois recommandations en vue de bonifier la mise en œuvre du programme.

Dans les suites apportées à l'évaluation, le Collège avait déjà entrepris certaines actions afin de donner suite aux recommandations de la Commission. En vue de renforcer l'approche programme, des rencontres ont été organisées entre les enseignants du secteur régulier et ceux de la formation continue. L'expérience acquise dans l'élaboration de l'épreuve synthèse au secteur régulier a ainsi pu être mise à profit auprès des enseignants du secteur de l'éducation permanente. De plus, le Service de l'éducation permanente organise à chaque session des rencontres avec les enseignants du programme afin de permettre à ces derniers de présenter leurs plans de cours à leurs collègues et d'échanger sur des thèmes spécifiques tels que l'introduction de l'informatique dans les cours du programme et l'amélioration du français.

En ce qui concerne la deuxième recommandation, le Collège avait déjà fait part des améliorations apportées à la suite de l'évaluation. Le Collège a en effet défini une séquence d'apprentissages à l'automne 1996. Les choix de cours effectués par les élèves sont maintenant approuvés par un aide pédagogique individuel lors des inscriptions.

La Commission prend enfin note des actions entreprises par le Collège afin de mieux connaître le cheminement scolaire des élèves inscrits dans ce programme. Les informations colligées, de même que celles qui demeurent à l'être auprès des diplômés, devraient permettre au Collège d'identifier des moyens susceptibles de hausser le taux de persévérance des élèves dans le programme.

La Commission prend donc acte des actions entreprises par le Collège au regard des trois recommandations qu'elle lui avait formulées, et elle estime qu'elles sont de nature à apporter les améliorations souhaitées au programme de Sciences humaines offert à l'éducation permanente.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer